

**NOUVELLES
CONVERSATIONS**

2.0

Économie
Immigration
Communautés



CONSEIL
MULTICULTUREL DU
NOUVEAU-BRUNSWICK



Le comté de Carleton en 2040

Document de planification
pour la croissance démographique

PRÉPARÉ PAR Conseil multiculturel du Nouveau-Brunswick

FÉVRIER 2021

Table des matières

INTRODUCTION : LE COMTÉ DE CARLETON EN 2040	3
● Considérations relatives à la Covid-19	4
● La nécessité d'un plan de croissance démographique	4
● Pérenniser notre système de soins de santé et nos services publics de haute qualité	5
○ Les soins de santé comme exemple	6
● Pérenniser le système scolaire de la maternelle à la 12 ^e année	6
○ L'immigration et les élèves de la maternelle à la 12 ^e année : un modèle	7
● Des collectivités locales fortes = économie provinciale forte	8
● Plan d'activités pour le Nouveau-Brunswick et les collectivités locales	8
● Pourquoi cibler 2040 ?	11
● D'où la nouvelle population viendra-t-elle ?	12
LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE DANS LE COMTÉ DE CARLETON JUSQU'EN 2040 : TROIS SCÉNARIOS	13
● Pénurie de main-d'œuvre à l'horizon	14
● Résumé des trois scénarios de croissance démographique	14
● Méthode : Préviation de la croissance démographique	15
● Scénario 1 : Tendence actuelle relative à la population et à la main-d'œuvre	16
○ Conséquences liées au scénario n° 1	17
● Scénario 2 : Croissance de la population pour maintenir la main-d'œuvre actuelle	18
○ Conséquences liées au scénario n° 2	18
● Scénario 3 : Croissance de la population pour accroître la main-d'œuvre	18
○ Conséquences liées au scénario n° 3	19
VERS UN PLAN DE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE POUR LE COMTÉ DE CARLETON	20
● Attirer des personnes	21
● Un nombre suffisant de logements	22
● Axer les efforts sur la rétention	22
CONCLUSION	23
ANNEXE A : SOURCES ET MÉTHODOLOGIE	24

INTRODUCTION

Le comté de Carleton en 2040

Ce rapport vise à expliquer l'importance de la croissance démographique dans le comté de Carleton dans les années à venir afin que la région puisse avoir suffisamment de travailleurs pour répondre aux besoins locaux et fournir des talents pour la croissance de nouvelles industries. Il vise également à démontrer que les dirigeants locaux, dans le comté de Carleton, doivent directement participer au travail de planification de la croissance démographique et au travail connexe pour assurer la croissance de l'économie régionale dans les années à venir.

Considérations relatives à la Covid-19

La pandémie de Covid-19 a eu diverses conséquences sur l'économie et la population du Nouveau-Brunswick. Certaines de ces conséquences sont temporaires, comme une baisse de la demande de certains biens et services ou de la fréquentation des transports publics ; d'autres en revanche seront peut-être plus permanentes, comme le travail à domicile. La pandémie n'a cependant pas modifié la situation démographique globale du Nouveau-Brunswick. En effet, sans une augmentation significative de la population, il n'y aura pas assez de travailleurs pour répondre à l'avenir à la demande de main-d'œuvre.

Nécessité d'un plan de croissance démographique

Le Nouveau-Brunswick n'a jamais pris de mesures significatives pour accroître sa population. Le taux d'accroissement naturel de la population était en effet élevé (beaucoup plus de naissances que de décès), et le nombre de personnes quittant la province au cours d'une année donnée était supérieur au nombre d'arrivants. On a donc supposé qu'il n'était pas nécessaire de mettre en place des mesures visant à attirer des personnes au Nouveau-Brunswick.

Des personnes de l'extérieur (originaires du Canada et de l'étranger) se sont bien sûr établies dans la province. En 2016, selon Statistique Canada, plus de 1 200 personnes âgées de cinq ans et plus vivant dans le comté de Carleton ne résidaient pas au Nouveau-Brunswick cinq ans plus tôt (parmi ces personnes, 430 vivaient à l'étranger). Ces personnes n'ont cependant pas permis, à elles seules, de compenser le nombre de personnes quittant la province ainsi que le taux de croissance naturelle négatif de la population (les naissances moins les décès). La population du comté de Carleton a donc baissé de 3 % entre 2011 et 2016, alors que pendant la même période la population des plus de 55 ans a considérablement augmenté.

Depuis 2016, la population du comté est restée à peu près la même (un peu moins de 27 000 personnes), mais le nombre de personnes de plus de 60 ans a beaucoup augmenté.

Pendant des dizaines d'années, au Nouveau-Brunswick, la quasi-totalité des efforts liés au développement économique a consisté à essayer de convaincre les entreprises locales ainsi que les sociétés nationales et internationales d'investir dans la province. De plus en plus cependant, l'accent est maintenant mis sur la réduction des écarts croissants liés à la main-d'œuvre en tant que condition préalable aux investissements de l'industrie.

Le comté de Carleton ne fait pas exception. Celui-ci compte quelque 1 100 employeurs, dont plus de 120 dans la vente au détail, 50 dans l'hébergement et la restauration et plus d'une centaine dans les services à la personne. Faire en sorte que les industries locales disposent de la main-d'œuvre dont elles ont besoin, non seulement pour pouvoir poursuivre leurs activités, mais également pour se développer, doit constituer pour le comté une priorité dans les années à venir.

Pérenniser notre système de soins de santé et nos services publics de haute qualité

Quel est le lien entre la croissance démographique et la qualité des services publics au Nouveau-Brunswick ? La réponse est simple : il faut un nombre suffisant de contribuables pour que l'assiette fiscale permette de financer durablement les soins de santé et les autres services publics. Comme le montre la figure 1, les personnes âgées de 45 à 54 ans se trouvent à un âge où leur taux d'imposition est le plus élevé. Le contribuable moyen âgé de 65 ans et plus paie 46 % moins d'impôt sur le revenu que le contribuable moyen âgé de 45 à 54 ans. Il ne s'agit pas ici de critiquer les Néo-Brunswickois âgés, ces derniers ayant eux aussi contribué plus que la moyenne des contribuables à un moment donné de leurs années d'activité. Étant donné que le nombre de personnes partant à la retraite augmente chaque année, le nombre de jeunes est insuffisant pour les remplacer ou pour fournir des talents aux industries qui se développent.

Dans le comté de Carleton et ailleurs dans la province, la baisse de la population menace la qualité et la durabilité des services et des infrastructures publics dans les années à venir.

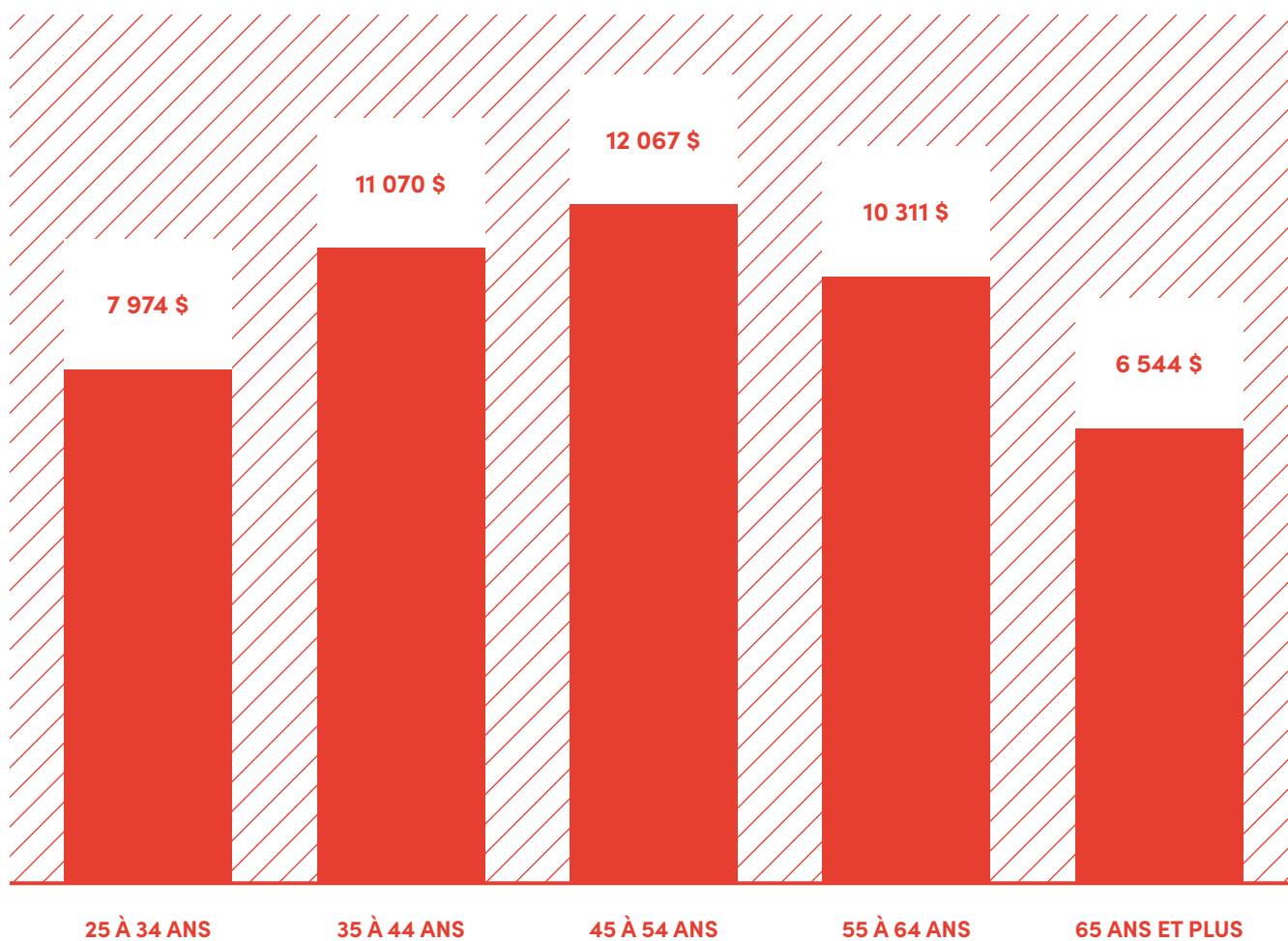


Figure 1 : Impôt sur le revenu moyen payé par tranche d'âge, Nouveau-Brunswick (2017)

*Nouveau-Brunswick (2017). Statistique Canada, Tableau 11-10-0051-01

LES SOINS DE SANTÉ COMME EXEMPLE

En 2016, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a consacré 3,2 milliards de dollars aux soins de santé et aux soins de longue durée pour les personnes âgées. Ne serait-ce qu'en raison du vieillissement de la population, les dépenses liées aux soins de santé et aux soins de longue durée des personnes âgées devraient être de 4,4 milliards de dollars en 2034, soit une augmentation de 1,2 milliard de dollars. Cette augmentation ne tient pas compte de l'inflation ou d'autres pressions, comme la hausse des coûts liée aux médicaments sur ordonnance.

En raison du vieillissement de la population, la facture globale liée aux soins de santé et aux soins de longue durée pour les personnes âgées pourrait passer de 35 % du budget en 2016 à 49 % d'ici 2034.

Pour mettre les choses en perspective, 1,2 milliard de dollars, c'est plus que ce que le gouvernement du Nouveau-Brunswick consacre chaque année à l'éducation des enfants de la maternelle à la 12^e année. Il s'agit également presque du double du montant que le gouvernement consacre à l'éducation postsecondaire et à la formation, de cinq fois plus que les dépenses liées à la sécurité publique, et de trois fois et demie plus que le budget annuel du ministère des Transports et de l'Infrastructure.

Les efforts visant à accroître la population du Nouveau-Brunswick, et donc la main-d'œuvre, ne permettront pas à eux seuls de résoudre le problème, mais ils y contribueront grandement. Attirer des jeunes au Nouveau-Brunswick :

- permettra de faire en sorte qu'il y ait suffisamment de travailleurs pour répondre aux demandes de l'économie provinciale et fournir des travailleurs pour la croissance future ;
- n'alourdira pas le système de santé de façon significative ;
- contribuera à obtenir des recettes fiscales suffisantes pour financer durablement les services publics et les investissements dans les infrastructures publiques.

Pérenniser le système scolaire de la maternelle à la 12^e année

Pour le comté de Carleton, l'élaboration d'un plan de croissance démographique vise avant tout à pouvoir répondre à la demande de main-d'œuvre dans un avenir prévisible, à la fois pour remplacer les départs à la retraite et fournir une main-d'œuvre pour les industries et les entreprises en croissance.

Attirer des personnes dans le comté offre également de nombreux autres avantages. En effet, plus la population augmente, plus la demande liée aux biens et aux services locaux augmente aussi ; il en va de même pour les recettes fiscales ainsi que le nombre de jeunes de la maternelle à la 12^e année, lesquels feront partie de la main-d'œuvre de demain.

Comme le montre la figure 2, tous les comtés de la province ont connu une baisse de la population entre 0 et 19 ans au cours des 30 dernières années, à l'exception du comté de Westmorland. La plupart des régions

ont connu une baisse significative, dix comtés enregistrant une diminution d'au moins 30 %. Cette situation a entraîné des fermetures d'écoles et des regroupements ainsi qu'un certain nombre de défis liés à l'éducation publique dans toute la province.

Autrement dit, il faut un bassin de talents plus important pour pouvoir remplacer les départs à la retraite, mais le système scolaire produit de moins en moins de diplômés. Selon Statistique Canada, le nombre de personnes de moins de 20 ans au Nouveau-Brunswick devrait encore baisser de 11 % d'ici 2034.

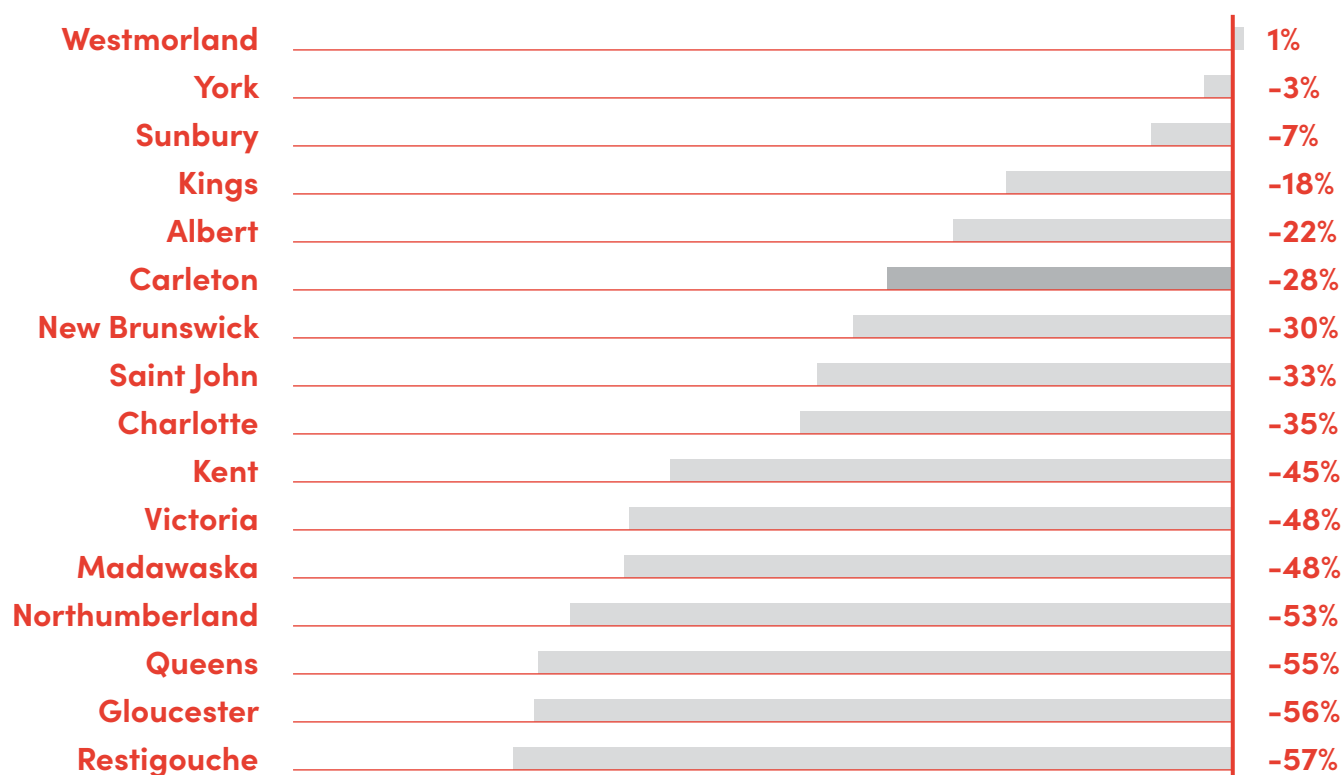


Figure 2 : Variation en pourcentage de la population de 0 à 19 ans (1988-2018), par comté
Source : Statistique Canada.

L'immigration et les élèves de la maternelle à la 12^e année : un modèle

En continuant d'attirer de jeunes immigrants dans la province, le N.-B. pourra non seulement réduire la baisse du nombre d'élèves de la maternelle à la 12^e année, mais également augmenter cette population. Nous pourrions alors assister à un repeuplement des écoles à travers la province, ce qui permettrait d'avoir une main-d'œuvre potentielle importante dans les années 2030 et 2040.

L'exemple ci-dessous se base sur une augmentation significative du nombre d'immigrants dans les années à venir, ce qui ferait passer le nombre d'élèves immigrants (et d'élèves étrangers) de 6 700 en 2019-2020 à plus de 19 800 d'ici 2030-2031.

Hypothèses relatives au modèle :

- Le nombre de base relatif à l'inscription d'élèves immigrants/étrangers de la maternelle à la 12^e année est de 6 700 (en 2019/2020).
- Nouveaux immigrants (tous les groupes d'âge) : 5 000 en 2019-2020, passant à 7 500 d'ici 2023-2024, et 10 % par an par la suite.
- Le taux de rétention des immigrants sera de 85 %.
- 22 % des nouveaux immigrants auront l'âge d'élèves de la maternelle à la 12^e année (ce qui correspond aux niveaux actuels).
- Taux de fécondité chez les femmes immigrantes : 2 enfants par femme

Compte tenu de ces hypothèses, les conséquences liées à l'intégration d'immigrants dans le système éducatif (de la maternelle à la 12^e année) sont illustrées à la figure 3. Le nombre d'élèves de la maternelle à la 12^e année nés au Canada (à l'exclusion des immigrants) continue de baisser, passant de 90 500 en 2019-2020 à 83 900 d'ici 2029-2030, cette baisse étant cependant plus que compensée par les nouveaux arrivants. Le nombre d'élèves immigrants et étrangers grimpe à plus de 13 800 d'ici 2024-2025 et à 19 840 d'ici 2029-2030. Ce scénario constitue une vision réaliste de l'immigration et de ses conséquences pour le système éducatif de la maternelle à la 12^e année.

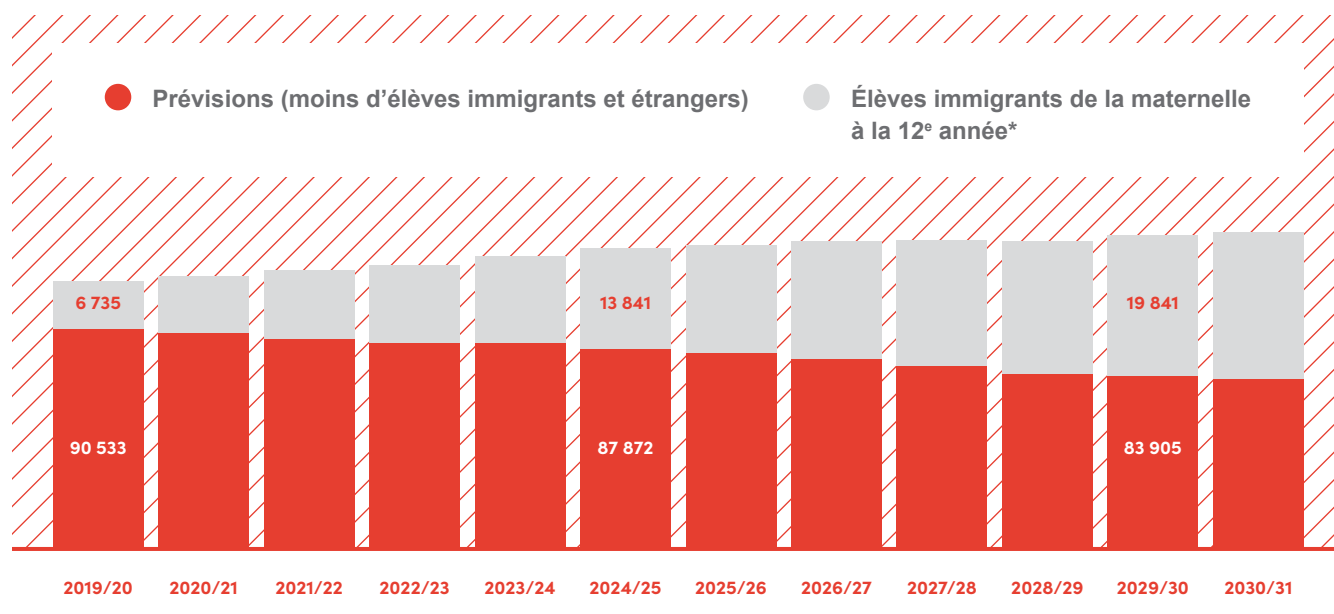


Figure 3 : Effets prévus des immigrants sur le nombre d'élèves de la maternelle à la 12^e année au N.-B.

Sources : Chiffres de référence fournis par le GNB pour 2019-2020. Modèle de prévision basé sur les hypothèses présentées à l'annexe A.

¹ Le Nouveau-Brunswick intègre chaque année des centaines d'élèves étrangers dans son système scolaire (de la maternelle à la 12^e année) grâce entre autres à l'initiative Atlantic Education International.

Des collectivités locales fortes = Une économie provinciale forte

Au Nouveau-Brunswick, la population et la main-d'œuvre augmentent dans quelques villes et villages seulement. Chaque région de la province devrait donc se doter d'une stratégie de croissance économique et d'un plan de croissance démographique correspondant. Les régions ne possèdent pas toutes le même potentiel de croissance, mais chacune d'elles devrait mettre des mesures en place pour que le nombre de leurs habitants permette de répondre à la demande de main-d'œuvre dans les années à venir.

La baisse de la population entraînera une diminution des services publics et privés. Si les employeurs ne peuvent pas trouver de travailleurs, ils déplaceront leur entreprise, ce qui pourrait avoir des effets à long terme sur les petites et moyennes collectivités comme celles du comté de Carleton, de même que compromettre le dynamisme économique des centres-villes.

Au Nouveau-Brunswick, chaque collectivité devrait se poser la question suivante : Quelle collectivité voulons-nous avoir dans 10, 15 ou 20 ans ? Les décisions prises maintenant auront des conséquences pour la province pendant des décennies.

Plan d'activités pour le Nouveau-brunswick et les collectivités locales

Ce document présente des arguments relatifs à l'élaboration d'un plan de croissance démographique pour le comté de Carleton. La croissance démographique ne devrait cependant pas constituer le seul objectif des administrations municipales et régionales, car de nombreuses autres mesures connexes devront être mises en place pour que le comté puisse prospérer au cours des vingt prochaines années, comme les efforts visant à exploiter les possibilités de développement économique, à attirer des entrepreneurs et à s'assurer qu'il y a suffisamment de logements pour répondre aux besoins d'une population plus jeune et croissante ainsi qu'au nombre croissant de retraités.

LES COLLECTIVITÉS DOIVENT S'INVESTIR

Traditionnellement, le rôle des administrations municipales, au Nouveau-Brunswick, se limite à certains services, comme l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées, la gestion des déchets et la sécurité publique. Aujourd'hui, cependant, on leur demande de prendre part à un éventail beaucoup plus large d'activités, comme le développement économique, la promotion du tourisme, l'attraction et la rétention des personnes, le marketing communautaire et les activités destinées à améliorer la qualité de vie (figure 4).

Il faut que toutes les collectivités et les régions contrôlent davantage leur destin et ne se contentent pas d'attendre le déclin inévitable de leur population et ses conséquences. Il faut à la fois un plan de croissance démographique locale/régionale et un plan de durabilité économique.

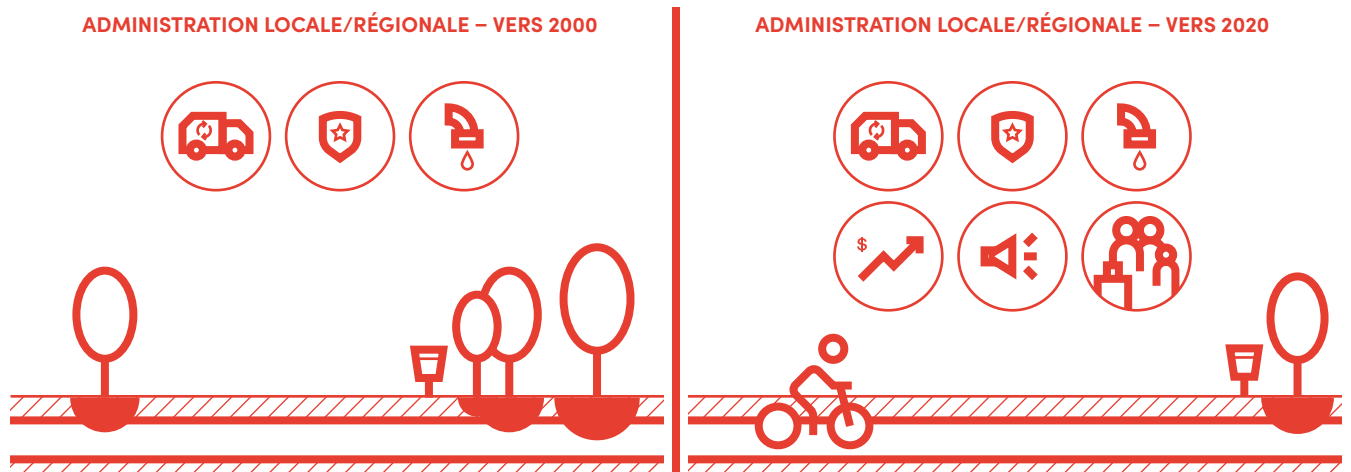


Figure 4 : Évolution des exigences pour les administrations locales et régionales

LE BUT : UN PARTENARIAT PLUS FORT ENTRE LES ADMINISTRATIONS LOCALES ET LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL

L'autonomisation des administrations locales et régionales ne signifie pas un amoindrissement du rôle pour le gouvernement provincial, mais un partenariat plus solide pour aller de l'avant, un partenariat plus efficace dans le cadre duquel le gouvernement s'associe aux dirigeants des collectivités locales et aux chefs d'entreprise afin d'élaborer des plans pour favoriser la croissance économique, attirer des personnes, s'assurer qu'il y a des logements adéquats et travailler en collaboration pour améliorer la qualité de vie et accroître les possibilités.

À QUOI RESSEMBLE UN PLAN D'ACTION LOCAL ?

Pour le comté de Carleton, un plan d'action permettrait de rassembler les divers éléments qui influeraient sur la croissance future et la viabilité de la région. Ces éléments sont :

- Une bonne compréhension des besoins du marché du travail pour soutenir les personnes quittant la main-d'œuvre et favoriser la croissance.
- À l'avenir, industries ayant le potentiel de se développer dans la région.
- Niveau de migration intérieure nécessaire au développement économique ?
- Obstacles à l'attraction de personnes (p. ex., logement, infrastructure de soutien locale, formation linguistique, etc.) ?

Avant tout, le « plan d'action » doit être ambitieux. Faire croître une économie régionale n'est peut-être pas facile, mais il faut faire l'effort.

Pourquoi cibler 2040 ?

Pour le Nouveau-Brunswick, les vingt prochaines années seront critiques. Depuis les années 1950, la province a réalisé d'importants progrès économiques. L'écart de revenu entre le Nouveau-Brunswick et le reste du Canada s'est rétréci. Le nombre de personnes en dessous du seuil de pauvreté a considérablement diminué.

Le chômage structurel a à ce point baissé que de nombreuses industries peinent à trouver des travailleurs.

Les infrastructures publiques, comme les autoroutes, les ponts, les aéroports, les écoles et les hôpitaux, se sont beaucoup améliorées depuis une cinquantaine d'années.

La province est cependant à la croisée des chemins. En effet, depuis 2007, l'économie n'a augmenté que de 0,5 % par an après plusieurs décennies de croissance à 2,5 %². Il est devenu évident que l'évolution démographique constitue la principale raison de cette faible performance économique.

2040 sera une année de réflexion. En effet, si après vingt ans nous avons réglé nos problèmes démographiques, développé de nouvelles industries et pris le virage de l'énergie verte, le Nouveau-Brunswick s'en trouvera plus fort et plus prospère. Dans le cas contraire, les vingt prochaines années constitueront une période difficile pour la population du Nouveau-Brunswick, car les gouvernements devront prendre des décisions sur les écoles à fermer, les services de santé à regrouper ainsi que les routes et les ponts ne pouvant plus être entretenus.

Ailleurs au pays, l'Ouest canadien, en particulier l'Alberta et la Saskatchewan, devra opérer une transition afin de s'éloigner de la production pétrolière et gazière. D'autres provinces seront confrontées à leurs propres défis. Il est probable que la capacité du gouvernement fédéral à accorder plus de fonds aux services publics au Nouveau-Brunswick s'affaiblisse. Le moment est donc venu d'intervenir et de prendre davantage le contrôle de notre destin.

² Croissance du produit intérieur brut (PIB) réel.

D'où viendra la nouvelle population ?

La nouvelle population pourrait venir d'ailleurs au Nouveau-Brunswick ou du reste du Canada. À bien des égards, le comté de Carleton offre le meilleur des deux mondes : une vie à la campagne proche d'un grand centre urbain.

La pénurie croissante de main-d'œuvre a cependant eu des conséquences sur le reste du Nouveau-Brunswick et l'ensemble du pays, rendant ainsi plus facile l'attraction de personnes désireuses de vivre dans des villages ou à la campagne.

Depuis 2013, partout au Canada, la croissance nette de la population active est attribuable aux immigrants. Le nombre de personnes nées au Canada, présentes au sein de la population active, était de 14,47 millions en 2019, soit à peu près la même proportion qu'en 2013, c'est-à-dire 14,48 millions. En revanche, le nombre d'immigrants reçus présents au sein de la population active a augmenté de plus d'un million au cours de la même période (ce qui représente un taux de croissance de 25 %). Si le Nouveau-Brunswick avait attiré sa « part » de travailleurs immigrants au cours de la même période, la main-d'œuvre provinciale aurait augmenté plutôt que diminué, comme cela a été le cas entre 2013 et 2019.

Dans les années à venir, tout plan de croissance démographique élaboré par le comté devrait donc être avant tout axé sur les immigrants.

LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE DANS LE COMTÉ DE CARLETON JUSQU'EN 2040 :

Trois scénarios

Pénurie de main-d'œuvre à l'horizon

Comme nous l'avons vu plus haut, il y a chaque année des personnes qui quittent le comté de Carleton pour s'établir ailleurs et d'autres qui viennent s'y établir. Afin de déterminer la base de référence, nous allons donc nous baser sur la composition actuelle de la population. Selon Statistique Canada, le comté de Carleton comptait en 2020 environ 5 700 personnes âgées de 0 à 19 ans, ce qui représente essentiellement le nombre maximum de personnes vivant actuellement dans le comté de Carleton susceptibles d'intégrer la population active au cours des vingt prochaines années. Selon Statistique Canada, cependant, environ 80 % des personnes âgées de 20 à 35 ans font réellement partie de la population active, ce qui représente 4 500 personnes.

Compte tenu des estimations de 2020 relatives à la main-d'œuvre pour le comté de Carleton, il est probable qu'environ 6 500 personnes quittent la population active au cours des vingt prochaines années en raison de départs à la retraite. Comme le montre le tableau 1, la pénurie de main-d'œuvre potentielle est de 2 000 personnes, et ce sans tenir compte des migrations.

TABLEAU 1 : PÉNURIE POTENTIELLE DE MAIN-D'ŒUVRE D'ICI 2040, MARCHÉ DU TRAVAIL FERMÉ, COMTÉ DE CARLETON

Entrants potentiels	+4 500
Sorties prévues	<u>-6 500</u>
Manque	-2 000

Résumé des trois scénarios de croissance démographique

Le tableau suivant présente trois scénarios de croissance et de déclin de la population au cours des vingt prochaines années dans le comté de Carleton. Ces scénarios sont fondés sur les hypothèses ci-dessous. Pour les deux scénarios de croissance, nous supposons que la population entrante soit majoritairement en âge de travailler. Dans l'un des scénarios, le comté attire un nombre beaucoup plus élevé de retraités, ce qui ne règle en rien les problèmes à venir en lien avec la main-d'œuvre.

SCÉNARIO	RÉSULTAT PRÉVU	CONSÉQUENCES
1. Trajectoire actuelle	<ul style="list-style-type: none"> La population actuelle, qui est de 26 800, devrait baisser à 24 400 d'ici 2040 (-9 %). La population actuelle, qui est de 13 300, devrait baisser à 10 500 d'ici 2040 (-21 %). 	<ul style="list-style-type: none"> Les industries (p. ex. fabrication, services, etc.) qui ne nécessitent pas une présence physique dans le comté risquent de s'installer dans la grande ville la plus proche, c'est-à-dire Fredericton. Cela affaiblira l'économie locale et fera baisser l'assiette fiscale.
2. Maintenir la main-d'œuvre actuelle	<ul style="list-style-type: none"> La population doit passer à 29 600 habitants d'ici 2040 (+11 %). La main-d'œuvre reste à environ 13 300 personnes. 	<ul style="list-style-type: none"> À lui seul, le maintien au cours des vingt prochaines années du nombre actuel de personnes actives entraînera probablement une baisse du nombre de travailleurs pour les industries axées sur les exportations. Afin de pouvoir obtenir une telle croissance (de 180 à 350), le comté devra attirer chaque année, en moyenne, le double du nombre d'immigrants/migrants. Le comté de Carleton devra avoir un taux de croissance démographique observé pour la dernière fois au cours de la période 1989-2000.
3. Augmenter la main-d'œuvre de 0,5 % par an	<ul style="list-style-type: none"> La population doit passer à 32 500 habitants d'ici 2040 (+21 %). La main-d'œuvre passe à 14 800 personnes. 	<ul style="list-style-type: none"> La population devra augmenter de 5 700 habitants. Le comté devra attirer chaque année jusqu'à 500 personnes en plus pour qu'une telle croissance démographique puisse avoir lieu.

Méthodologie : prévision de la croissance démographique

Prévoir la croissance démographique à l'échelle du comté est un exercice compliqué. En effet, divers facteurs influent sur l'évolution d'une population, comme la croissance naturelle de la population (les naissances moins les décès), la migration intraprovinciale nette (vers et depuis la province), la migration interprovinciale nette (vers et depuis le reste du pays), l'immigration (personnes venant d'autres pays) et l'émigration (personnes s'installant dans d'autres pays).

En ce qui concerne nos trois scénarios, nous avons élaboré un modèle à partir de la méthodologie et des paramètres suivants :

- **Données de base sur la population et la main-d'œuvre** : Population et main-d'œuvre en 2020, estimées à partir des tableaux de Statistique Canada

- **Participation de base au marché du travail** : Afin de maintenir une régularité jusqu'en 2040, nous avons tenu compte du taux de participation au marché du travail par tranche d'âge de cinq ans (à partir du recensement). Le taux de participation correspond au taux représentant la population active exprimée en pourcentage de la population. Pour le comté de Carleton, il s'agit de 78,4 % des 20 à 24 ans, de près de 86 % des 35 à 44 ans, et d'un peu moins de 20 % des 65 à 69 ans.
- **Prévisions de base relatives à la croissance démographique** : Statistique Canada établit des projections démographiques à l'échelle provinciale jusqu'en 2068, et ce pour divers scénarios. Pour le Nouveau-Brunswick, nous avons eu recours au scénario de « forte croissance » pour la période 2020-2040, avec cependant des ajustements selon la répartition actuelle de la population par groupe d'âge et taux de croissance dans le comté de Carleton.
- Nous avons supposé qu'au cours des vingt prochaines années, la plupart des personnes se déplaçant à l'intérieur même du comté seraient en âge de travailler.
- Pour les deuxième et troisième scénarios, c'est-à-dire les scénarios de croissance démographique, nous avons supposé que la quasi-totalité de la croissance nette de la population concernerait les personnes de moins de 45 ans. Le nombre de personnes de plus de 55 ans augmentera de façon significative au cours des vingt prochaines années, mais à partir de la population actuelle.

Scénario 1 : tendance actuelle relative à la population et à la main-d'œuvre

Au cours des dernières années, la population du comté de Carleton a légèrement augmenté, mais cette augmentation se rapporte strictement aux groupes les plus âgés. Le nombre de personnes âgées de 10 à 55 ans a diminué de 16 % entre 2007 et 2020, alors que le nombre de personnes de 55 ans et plus a augmenté de 38 %.

Statistique Canada publie des projections démographiques jusqu'en 2040, mais seulement à l'échelle provinciale. Si l'on se fonde sur le scénario de « vieillissement rapide » de Statistique Canada pour la province, en l'ajustant en fonction des tendances liées au comté de Carleton, nous obtenons une projection démographique de base pour les vingt prochaines années, en supposant que les niveaux de migration intraprovinciale et interprovinciale et d'immigration n'évoluent pas de façon significative.

Selon ces projections, la population du comté de Carleton ne devrait diminuer que de 9 % entre 2020 et 2040. La répartition par âge cependant évoluera de façon considérable, car le nombre de personnes de moins de 70 ans devrait baisser au cours de cette période de vingt ans, et le nombre de personnes de plus de 70 ans devrait augmenter.

Cette évolution aura des conséquences très importantes sur la main-d'œuvre. Même si la population ne devrait diminuer que de 9 %, le nombre de personnes actives baissera de 21 % (soit environ 3400 personnes) au cours des deux décennies en question, car de plus en plus de personnes partiront à la retraite, et il n'y aura pas suffisamment de jeunes pour les remplacer.

TABLEAU 2 : ÉVOLUTION ACTUELLE DE BASE DE LA POPULATION ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE DANS LE COMTÉ DE CARLETON

	2020	2040	VARIATION CUMULATIVE EN POURCENTAGE	VARIATION ANNUELLE MOYENNE EN POURCENTAGE	ÉCART
Population	26 800	24 400	-8,9 %	-0,4 %	-2 400
Main-d'œuvre	13 300	10 500	-21,2 %	-1,1 %	-2 800

Voir les sources et la méthodologie à l'annexe A.

CONSÉQUENCES LIÉES AU SCÉNARIO N° 1

Dans le comté de Carleton, la forte baisse de la main-d'œuvre aura des conséquences sur les industries « mobiles », comme la fabrication, les transports et d'autres secteurs connexes. D'autres industries sont également mobiles, car les gens peuvent se rendre dans la région de Fredericton pour obtenir des biens et des services. En l'absence d'un nombre suffisant de travailleurs pour le secteur de la vente au détail, les détaillants du comté pourraient par exemple s'installer dans une ville plus grande afin de pouvoir accéder à une main-d'œuvre plus importante.

Le comté de Carleton compte plus d'une quarantaine d'entreprises manufacturières³ dans divers secteurs, notamment la production d'aliments (sept entreprises), les produits du bois (sept entreprises), la fabrication de métaux (cinq entreprises) et les machines (quatre entreprises). Si ces entreprises ne peuvent pas obtenir une main-d'œuvre sur place, elles seront contraintes d'aller la chercher ailleurs.

Il y a également 145 entreprises dans le secteur du transport et de l'entreposage, et plus de 100 dans le secteur de la construction. Parmi ces entreprises, beaucoup pourraient aller s'installer ailleurs dans la province ou au pays si elles ne trouvaient pas la main-d'œuvre nécessaire.

Les entreprises offrant des services à la personne et professionnels ainsi que les entreprises des secteurs de la vente au détail et du divertissement pourraient s'installer de plus en plus dans la région de Fredericton, obligeant les habitants du comté de Carleton à faire au moins une heure de voiture (aller seulement) pour obtenir ces services. Enfin, il y aurait probablement moins d'entrepreneurs disposés à profiter des possibilités commerciales du comté.

³ Entreprises avec emplois. Source : Statistique Canada, industries canadiennes, juin 2020.

Scénario 2 : croissance de la population nécessaire au maintien de la main-d'œuvre actuelle

Selon les projections démographiques, il faudrait que la population du comté de Carleton augmente de 2 800 personnes au cours des vingt prochaines années (taux de croissance de 11 %) pour que la main-d'œuvre reste la même. Il s'agirait d'un taux de croissance significatif qui ne s'est pas produit dans le comté depuis plus de vingt ans. Le comté de Carleton a connu une croissance similaire au cours de la période 1989-2000 ; cependant, étant donné que le nombre annuel de décès est maintenant beaucoup plus élevé que le nombre annuel de naissances, le comté devra attirer un plus grand nombre de personnes au cours des années à venir.

TABLEAU 3 : CROISSANCE DE LA POPULATION NÉCESSAIRE AU MAINTIEN DE LA MAIN-D'ŒUVRE ACTUELLE

	2020	2040	VARIATION CUMULATIVE EN POURCENTAGE	VARIATION ANNUELLE MOYENNE EN POURCENTAGE	ÉCART
Population	26 800	29 600	10,6 %	0,5 %	+2 800
Main-d'œuvre	13 300	13 300	0,3 %	0,0 %	0

Voir les sources et la méthodologie à l'annexe A.

CONSÉQUENCES LIÉES AU SCÉNARIO N° 2

Le maintien, au cours des vingt prochaines années, du nombre actuel de personnes actives pourrait entraîner une baisse du nombre de travailleurs pour les industries axées sur les exportations. Il va y avoir un besoin croissant de travailleurs dans le secteur des services, comme les soins à domicile, les soins de santé ambulatoires et d'autres types de service pour la population âgée du comté. Si le nombre de travailleurs reste à 13 300 et qu'une part beaucoup plus importante de la main-d'œuvre travaille dans le secteur des services, il y aura alors moins de travailleurs pour les entreprises de certains secteurs, comme les ressources naturelles, la fabrication, l'aquaculture, les technologies de l'information et d'autres secteurs axés sur les exportations.

Scénario 3 : croissance de la population nécessaire à l'accroissement de la main-d'œuvre

Le troisième scénario suppose une croissance modeste de la main-d'œuvre dans le comté de Carleton, soit 0,5 % par an, ce qui représente seulement une croissance annuelle moyenne de la main-d'œuvre de 75 personnes par an pendant les deux décennies en question (pour un total de 1 500 personnes). En raison cependant de la répartition par âge de la main-d'œuvre actuelle, il faudrait que le nombre de jeunes augmente de façon significative pour remplacer les départs à la retraite et pour que l'augmentation nette de 1 500 travailleurs puisse se produire. De façon globale, il faudrait que la population du comté de Carleton augmente de 5 700 personnes pendant vingt ans (taux de croissance annuel moyen de 1,1 % uniquement pour le nombre de jeunes) pour que la main-d'œuvre connaisse une augmentation annuelle de 0,5 % sur une période de vingt ans.

TABLEAU 4 : CROISSANCE DE LA POPULATION NÉCESSAIRE À L'ACCROISSEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE

	2020	2040	VARIATION CUMULATIVE EN POURCENTAGE	VARIATION ANNUELLE MOYENNE EN POURCENTAGE	ÉCART
Population	26 800	32 500	21,4 %	1,1 %	+5 700
Main-d'œuvre	13 300	14 800	10,9 %	0,5 %	+1 500

Voir les sources et la méthodologie à l'annexe A.

CONSÉQUENCES LIÉES AU SCÉNARIO N° 3

Dans le comté de Carleton, l'augmentation de la population en âge de travailler signifierait plus d'entrepreneurs potentiels et la possibilité de développer de nouvelles activités dans le tourisme, l'agriculture, les services et la fabrication.

Vers un plan de croissance démographique pour le comté de Carleton

Le plan de croissance démographique du comté de Carleton devrait comprendre un certain nombre d'éléments.

Attirer des personnes

Au cours des dernières années, le comté a connu une légère augmentation du nombre d'immigrants, soit 67 immigrants pour 10 000 habitants, ce qui est plus élevé que la plupart des comtés ruraux au Canada. Toutefois, afin de pouvoir atteindre le taux de croissance démographique modeste nécessaire au maintien de la population active actuelle, le comté de Carleton devra probablement attirer chaque année, au cours des prochaines années, environ 130 immigrants pour 10 000 habitants, et accroître ce nombre pour pouvoir augmenter la population active dans les années à venir⁴.

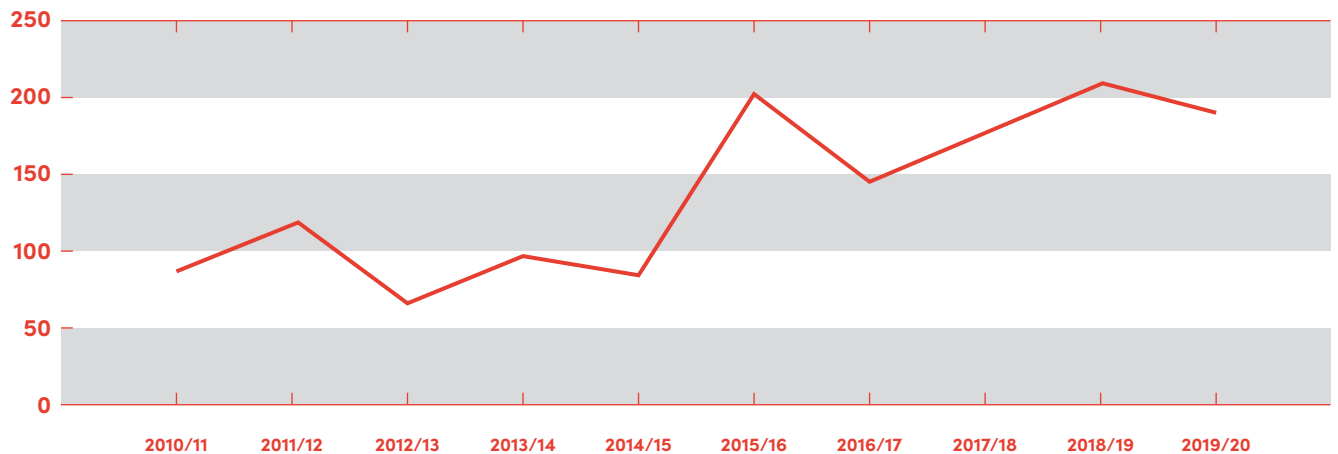


Figure 5 : Immigrants s'établissant dans le comté de Carleton, par an
Source : Statistique Canada, Tableau 17-10-0140-01.

Afin que le nombre annuel d'immigrants passe de 180 à 350 ou plus, des mesures doivent être prises, et il faut une coopération entre l'industrie et le gouvernement ainsi que des groupes communautaires locaux. À court terme, la détermination des emplois à combler ainsi que de la demande du marché du travail aidera à attirer de nouveaux arrivants et à établir des possibilités entrepreneuriales précises.

Le comté de Carleton, le gouvernement provincial et d'autres acteurs devront de plus élaborer ensemble une stratégie d'attraction des immigrants. Il est important que cette stratégie tienne compte des emplois à pourvoir et des débouchés économiques du comté. En ce qui concerne la rétention à long terme des immigrants, il faudra attirer des personnes possédant les compétences nécessaires aux postes à combler et souhaitant occuper de tels postes.

⁴ Étant donné que les immigrants ne resteront pas tous dans la région, le taux d'attraction devra être supérieur à la croissance démographique nette nécessaire.

Un nombre suffisant de logements

Au Nouveau-Brunswick, la question du logement va représenter un réel défi. En effet, étant donné que de plus en plus de gens prennent leur retraite (sans quitter la région), le comté de Carleton va devoir posséder une offre plus importante de logements à des prix abordables, la plupart des emplois n'étant pas associés à des salaires élevés. Le pourcentage maximal habituel consacré au logement, c'est-à-dire 30 % du revenu d'une personne, devrait être ciblé.

Il est de plus important d'avoir un plus grand nombre de logements locatifs, car beaucoup de nouveaux arrivants préfèrent louer plutôt qu'acheter lorsqu'ils s'établissent. En la matière, les petites collectivités sont désavantagées par rapport aux centres urbains ; il serait donc important de cibler cet aspect.

Afin d'illustrer l'ampleur du défi, le nombre annuel moyen de logements qui ont été construits dans le comté a chuté de 54 % de 1991 à 2000 et de 2011 à 2016. La dernière augmentation importante de la population du comté s'est produite dans les années 1990. Il est donc probable que la construction de nouveaux logements doive retrouver un tel niveau pour pouvoir répondre à une nouvelle croissance de la population.

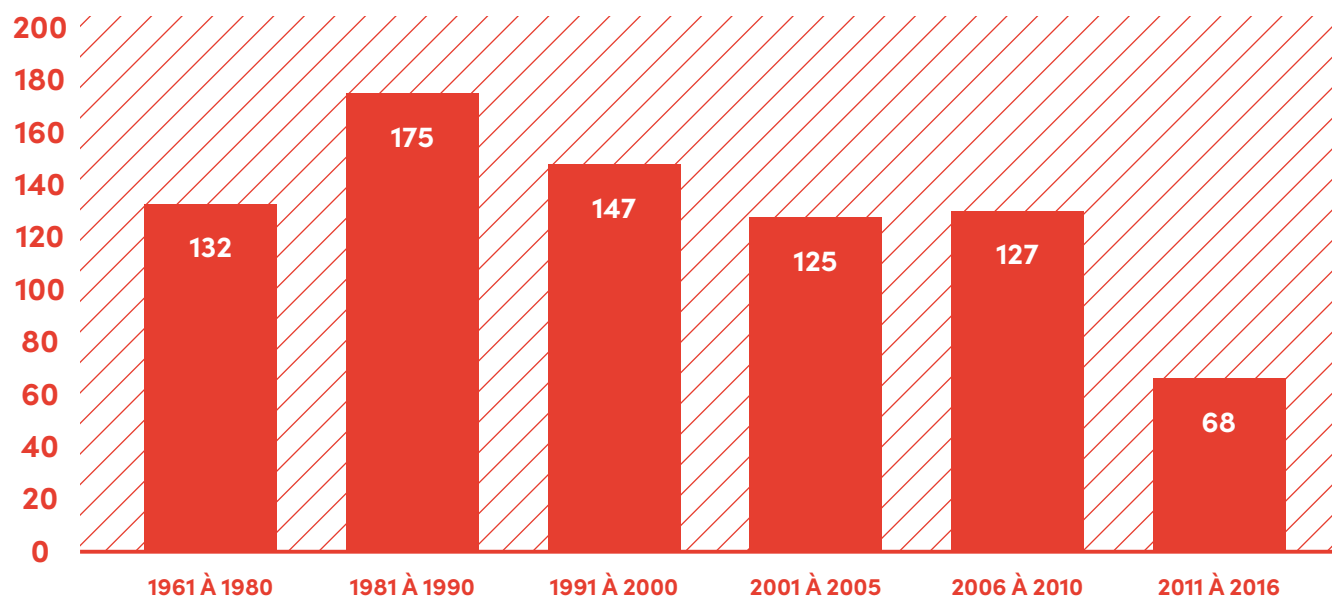


Figure 6 : Nombre annuel moyen de logements privés construits par an, comté de Carleton

Source : Statistique Canada, recensement de 2016.

Axer les efforts sur la rétention

À long terme, il faudra veiller à ce que le plus grand nombre possible de nouveaux arrivants restent dans le comté. Cela supposera une bonne intégration dans les différents réseaux (entreprises et sociaux), les écoles locales, les églises ainsi que les organisations sportives et récréatives. Les nouveaux arrivants qui réussissent à s'intégrer sont beaucoup plus susceptibles de rester. Les organismes d'aide à l'établissement et de nombreux autres organismes peuvent faciliter une telle intégration.

Conclusion

Il s'agit d'une période très intéressante pour le Nouveau-Brunswick et le comté de Carleton. Les années à venir offrent en effet aux collectivités de la province la possibilité de se réinventer en développant de nouvelles industries et en attirant une nouvelle population.

Il n'existe aucune raison pour laquelle le comté de Carleton ne pourrait pas avoir en 2040 une économie plus forte et plus dynamique, une population croissante et des municipalités viables. Celui-ci possède déjà un taux d'immigration supérieur à la moyenne parmi les comtés ruraux au Canada. Le comté de Carleton est bien placé pour prospérer, mais il doit s'attaquer à la question de la croissance démographique et du maintien de la main-d'œuvre.

Après plus d'une décennie de croissance démographique quasiment nulle, la population du Nouveau-Brunswick a recommencé à augmenter depuis 2016 (environ 26 000 personnes en plus au cours des cinq dernières années). C'est encourageant, mais nous devons faire mieux. Faire en sorte que des régions comme le comté de Carleton attirent un nombre suffisamment élevé de personnes pour répondre à la demande en main-d'œuvre sera un des aspects importants qui permettront au Nouveau-Brunswick de prospérer dans les années à venir.

ANNEXE A :

Sources et méthodologie

Projections démographiques pour le Nouveau-Brunswick

Source : Statistique Canada. Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires, de 2018 à 2068

Valeurs de la population : Tableau 17-10-0057-01

Composantes de la croissance : Tableau 17-10-0058-01

Tendances démographiques récentes – Comté de Carleton

Source : Statistique Canada, Tableau 17-10-0139-01

Tendances relatives à l'assurance-emploi dans le comté de Carleton

Source : Statistique Canada, Tableau 14-10-0323-01

Composantes de l'accroissement démographique, fréquence annuelle, comté de Carleton

Source : Statistique Canada, Tableau 17-10-0140-01

Prévisions relatives aux inscriptions de la maternelle à la 12^e année au Nouveau-Brunswick

Hypothèses relatives au modèle :

- Population de référence des élèves immigrants et étrangers (2018-2019) : Selon Statistique Canada, environ 4 500 élèves immigrants et résidents temporaires étaient inscrits de la maternelle à la 12^e année au Nouveau-Brunswick en 2015-2016 (soit 4,6 % de la population scolaire totale). Il s'agit probablement d'une sous-estimation de l'incidence de l'immigration sur le nombre d'inscriptions de la maternelle à la 12^e année, car les élèves nés de parents immigrants après leur arrivée au N.-B. ne sont pas inclus dans le total. Il se peut également que la date du recensement ait une incidence sur les chiffres liés aux résidents temporaires. Depuis l'année scolaire 2015-2016, 3 900 autres élèves de la maternelle à la 12^e année sont arrivés au Nouveau-Brunswick. Le modèle suppose que les élèves immigrants des 10^e, 11^e et 12^e années depuis l'année scolaire 2015-2016 ont obtenu leur diplôme avant la première année de prévisions (2020-2021).
- Rétention des immigrants : Nous avons supposé que 85 % des immigrants admis chaque année resteraient au Nouveau-Brunswick.
- Âge à l'arrivée : Chaque année, 21 % des nouveaux arrivants sont d'âge scolaire (de la maternelle à la 12^e année), ce qui correspond aux modèles d'immigration actuels (Nouveau-Brunswick).

- Taux de fécondité chez les femmes immigrantes 2 enfants par femme.
- Répartition des nouvelles naissances après l'arrivée Répartition annuelle égale des nouvelles naissances (en plus de ceux qui arrivent comme enfants) sur une période de six ans après leur arrivée (il est supposé que certaines femmes commenceront à avoir d'autres enfants immédiatement, mais qu'il faudra six ans à partir de l'année d'immigration pour que tous les enfants des femmes arrivant au cours de l'année voient le jour).
- Âge à l'entrée à l'école Tous les nouveaux enfants commenceront à fréquenter l'école à 5 ans.
- Prévission de base du nombre d'élèves de la maternelle à la 12^e année
 - Base – nombres d'inscriptions en 2018-2019 (source : Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance)
 - Nombre prévu d'inscriptions au cours des années suivantes, à partir des prévisions de croissance faible de Statistique Canada : prévisions de croissance faible de la croissance démographique selon l'âge au cours de la période de prévision.
 - Cela exclut la population de nouveaux immigrants prévue à partir de 2020-2021. On a supposé que la répartition selon l'âge (de 5 à 17 ans) serait la même chaque année pour les nouvelles cohortes d'immigrants tout au long de la période de prévision.
- Le modèle comprend une estimation de 700 élèves étrangers par an.

NOUVELLES CONVERSATIONS

2.0

Économie
Immigration
Communautés

Le comté de Carleton en 2040



CONSEIL
MULTICULTUREL DU
NOUVEAU-BRUNSWICK



Atlantic Canada
Opportunities
Agency

Agence de
promotion économique
du Canada atlantique

Canada

New Brunswick